

GDPR : Hiscox et LLC & Associés Avocats décryptent le règlement européen sur la protection des données

Hiscox livre quelques conseils aux entreprises pour se conformer à la réglementation

Hiscox et **LLC & Associés Avocats** sont heureux d'annoncer la parution de leur livre blanc « **Protection des données personnelles – comprendre le règlement européen** ». Voté en 2015 et applicable dès le 25 mai 2018, le « *General data protection regulation* » (GDPR) est un règlement européen visant à mieux protéger les individus contre les risques d'atteintes à leurs données personnelles. Les entreprises de l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne sont directement concernées et vont devoir revoir la manière dont elles collectent, traitent ou stockent les données concernant leurs employés et leurs clients.

1. Un système uniformisé à l'échelle européenne et un champ d'application plus large

Le GDPR a aussi pour objet, outre le renforcement de la protection des individus, d'harmoniser dès mai 2018 les réglementations locales aujourd'hui appliquées au sein des Etats-membres de l'UE. Au surplus, grâce à un système de guichet unique, chaque entreprise sera désormais en contact avec l'autorité de protection des données compétente sur le territoire de l'Etat-membre dans lequel est situé son établissement principal – pour la France, il s'agira bien sûr de la CNIL.

Le GDPR aura vocation à intervenir quel que soit le support de collecte de données, la localisation en Europe de la personne dont les données sont collectées, le siège social de l'entreprise, et/ou de son sous-traitant procédant au traitement des données, ou encore la nationalité de la personne. Il s'appliquera également à toute entreprise dont le siège serait situé hors de l'UE si ses activités de collectes de données sont liées à un sujet de droit soumis au droit de l'UE.

2. L'« accountability »

Autre principe fondamental de cette réglementation, la mise en œuvre de l'« accountability », qui implique un changement en profondeur des modèles de fonctionnement des entreprises en matière de gestion des données personnelles. Il appartiendra désormais à chaque entreprise d'évaluer, de sa propre initiative, l'impact des manipulations de données qu'elle souhaite réaliser, de prendre des mesures efficaces et appropriées afin de se conformer au GDPR, et d'apporter la preuve documentée de cette conformité, à tout moment, sur demande de l'autorité de contrôle.

Dans ce cadre, le GDPR introduit deux nouvelles notions qui sont appelées à devenir clés pour les entreprises dans la manière dont elles gèrent les risques liés aux données à caractère personnel : celle de « Privacy by design » (mettre l'objectif de sécurisation des données au cœur même du dispositif de traitement) et celle de « Privacy by default » (garantie que seules les données nécessaires à la finalité recherchée sont collectées).

3. L'application du règlement et les sanctions

En cas de violation de données, les entreprises devront notifier sous 72h l'autorité compétente (la CNIL en France) et, dans un certain nombre de cas, l'ensemble des personnes touchées, c'est-à-dire les propriétaires des données personnelles compromises.

Les autorités de contrôle se verront conférer des pouvoirs étendus en matière d'investigation : l'examen des certifications, la réalisation d'enquêtes, la communication de toute information, l'accès à toutes les données à caractère personnel et à toutes les informations jugées nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, ou encore l'accès aux locaux du responsable informatique au sein de l'entreprise ou chez le sous-traitant.

Le renforcement de ces obligations s'accompagne évidemment de sanctions, pouvant atteindre jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise.

Les conseils Hiscox et LLC

- **Consulter la CNIL** pour vérifier ses obligations en matière de collecte et de protections des données personnelles.
- **Consulter l'ANSSI** pour s'informer à propos de la qualité de leurs processus de sécurisation des données.
- **Identifier les traitements de données à caractère personnel** et procéder aux analyses d'impact prévues par le GDPR avec l'aide d'un expert.
- **Etre bien accompagné** : un avocat pour superviser les démarches et un assureur spécialiste pour se protéger contre les conséquences d'une compromission de données personnelles.

Astrid-Marie Pirson a déclaré à ce sujet : « *Le GDPR doit réellement être perçue comme une opportunité pour les entreprises de travailler sur leur réputation pour jouir d'une confiance renouvelée de la part de leurs clients, partenaires et investisseurs. Car il aura pour effet, notamment, de mieux les préparer aux risques de cyber-attaques, sujet qui est aujourd'hui un véritable enjeu stratégique pour elles.* »

Pour plus de détails, vous trouverez le livre blanc en pièce jointe.

A propos de LLC & Associés Avocats

Le cabinet LLC et Associés a été fondé en 2004 avec l'idée d'accompagner le développement économique des entreprises innovantes. Il couvre aujourd'hui tous les secteurs du droit des affaires, privées comme publiques, et de la fiscalité. Les atouts majeurs du cabinet sont ses connaissances dans divers secteurs d'activité, comme les technologies de l'information et de la communication, la propriété intellectuelle, l'énergie, l'immobilier (public et privé) et les affaires publiques. En France, LLC et Associés est représenté par ses 9 cabinets, comprenant 30 associés et 160 collaborateurs. En parallèle de son développement en France, il s'appuie sur un réseau international de cabinets d'avocats, présents dans 50 pays.

A propos de Hiscox

Hiscox est un spécialiste de l'assurance et de la réassurance qui compte 2200 salariés dans 13 pays. Fort de plus de 100 ans d'expérience, Hiscox travaille avec des professionnels et des particuliers pour offrir une couverture adaptée à des besoins d'assurance spécifiques.

Pour accompagner ses partenaires courtiers, notamment dans les défis liés à la digitalisation de leur métier, Hiscox a choisi de placer l'expérience client au centre de ses préoccupations tout en renforçant son approche conseil. C'est dans cette optique qu'Hiscox propose, depuis juin 2017 myHiscox, une nouvelle solution de souscription et de gestion en ligne complète et intuitive à destination de ses courtiers et partenaires.

<https://www.hiscox.fr/courtage/>



Contacts presse
Agence LEWIS
Robert Morel / Eléonore Ancel

01 85 65 86 33

hiscoxfrance@teamlewis.com